Les deux parties reconnaissent l'importance des échanges d'assistants à l'enseignement en langues étrangères. La partie allemande fait valoir que le grand nombre de candidats permettrait d'élargir le programme.

La partie allemande est prête à continuer en 1991 et 1992 le programme de primes décernées aux 25 étudiants canadiens en allemand; elle offre en plus de financer un cours de langue et de civilisation allemandes à 25 étudiants canadiens.

Les deux parties apprécient l'étroite collaboration entourant l'échange d'étudiants pour un trimestre et seraient intéressées à poursuivre le programme, si les parties en cause sont disposées à faire de même.

3. La lanque allemande au Canada

Les deux parties se disent intéressées à poursuivre leur étroite collaboration dans le domaine de l'enseignement de l'allemand au Canada, et elles sont heureuses de constater que cette langue suscite de plus en plus d'intérêt dans notre pays. En ce qui a trait aux «écoles du samedi», la partie allemande voudrait que l'on continue d'appuyer l'enseignement de l'allemand; la partie canadienne explique les politiques en vigueur concernant l'enseignement des langues ancestrales.

4. Coopération dans le domaine de la formation professionnelle

Les deux parties se disent satisfaites des échanges et de la collaboration entre l'Association des collèges communautaires du Canada et la Carl Duisberg Gesellschaft. Elles voudraient aussi poursuivre les échanges dans le domaine de la formation professionnelle. La partie allemande fournira des documents dans lesquels on expliquera certaines propositions précises faites dans le cadre des consultations.

5. <u>Instituts culturels</u>

Les deux parties saluent le travail accompli dans les Instituts Goethe au Canada. La partie canadienne s'efforcera de seconder le travail administratif du personnel des Instituts Goethe dans le cadre des lois canadiennes.